

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

#### Séance du 03/02/2015

#### Référence

2015\_02\_06

#### Objet de la délibération

Convention de gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du pôle métropolitain du Pays de Brest par Brest métropole

Nombre de membres		
Affére nts	Présen ts	Qui ont pris part au vote
42	27	36

### Date de la convocation

23/01/2015

#### Date d'affichage

23/01/2015

#### Vote

#### A l'unanimité

Pour: 36 Contre: 0 Abstention: 0 L'an 2015 et le 3 Février à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Plouvien, sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

<u>Présents</u>: M. CUILLANDRE François, Président, Mmes: ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, MM: CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loïc, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, MOAL Gurvan, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, PLUCINSKI Michel, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger, TANGUY Bernard, LE GALL André, suppléant de M LORCY Armel

Excusé(s) ayant donné procuration: Mmes: BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, SOUDON Chantal à M. LECLERC Patrick, MM: CAP Dominique à M. OGOR Pierre, FAYRET Thierry à M. NEDELEC Yohann, LINCOLN Andrew à M. TALARMAIN Roger, MASSON Alain à Mme QUIGUER Tifenn, RAMONE Louis à M. LARS Roger, RIOUAL Bernard à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, STEPHAN Yves à M. MOUNIER Gilles

Excusé(s): Mme GODEBERT Viviane, MM: GOURVIL Armel, LE GAC Didier, LORCY Armel, PELLICANO Fortuné, PICHON Ronan, TALARMIN André

#### Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, MM: CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

A été nommé(e) secrétaire : M MOYSAN Daniel

#### Objet de la délibération :

Convention de gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du pôle métropolitain du Pays de Brest par Brest métropole

Pour favoriser le développement économique de son territoire, le pôle métropolitain du Pays de Brest soutient et accompagne les actions coordonnées des communautés de communes de son territoire pour un déploiement du très haut débit numérique pour tous. Il a défini un schéma directeur de déploiement en concertation avec les partenaires départementaux dans le cadre du SDAN - schéma départemental d'aménagement numérique et avec les partenaires régionaux dans le cadre du SCORAN - schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique.

Accusé de réception

029-200033736-20150203-2015\_02\_06-CC

Reçu le : 06/02/2015 Publié le : 06/02/2015 Ces éléments ont permis la construction du programme Bretagne Très Haut Débit porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Le Premier Ministre a fait connaître par lettre du 15 juillet 2014 son accord de principe pour le financement du projet de déploiement de l'internet à très haut débit présenté par Mégalis Bretagne. Le montant de la subvention plafond accordé à la Bretagne est de 140 580 000 €, pouvant être porté à 151 900 000 € en cas de nécessité de renforcer les réseaux de collecte.

L'objectif du programme Bretagne Très Haut Débit est la réalisation du fibrage de 100% de la Région à l'horizon 2030.

La première phase s'étale de 2013 à 2017, la seconde de 2017 à 2021.

Dans ce contexte les besoins des EPCI sont toujours prégnants et pour la période 2015/2017, les missions seront les suivantes :

#### La gestion patrimoniale :

- o localisation, propriété, occupation des infrastructures ;
- inventaire de l'existant, définition des périmètres des lotissements communaux et ZAE, repérage des infrastructures occupées, tarification;
- réflexion sur le portage de la gestion patrimoniale (moyens humains, matériels, acteurs);
- réflexions sur un modèle conceptuel de données (cartographie) aux niveaux régional (Megalis) et national (AVICCA) initiées fin 2014
- conventionnement avec les opérateurs

## • La desserte des zones d'activités et le raccordement des entreprises au très haut débit :

- o suivi des marchés de raccordement ;
- gestion du réseau fibre optique et sites d'hébergements (exploitation et maintenance) :
  - mise à jour des bases de données de l'infrastructure optique;
  - établissement des plans de raccordements optiques ;
  - cotations pour les projets de raccordement entreprises;
  - gestion du contrat de maintenance : opérations de maintenance curative et préventive sur le réseau ;
  - accompagnement des opérateurs ;
- appui administratif et technique sur la mise en place de conventions avec les opérateurs (fourreaux, fibre noire, hébergements).

# • L'animation et le suivi du programme Bretagne Très Haut Débit en appui aux missions portées par Mégalis Bretagne et le SDEF :

- o affinement de la territorialisation (limites de plaque, axe 3, etc.) ;
- o coordination à l'échelle Pays et entre l'échelon EPCI et les échelons départemental et régional ;
- participation aux comités techniques et de suivi pour la mutualisation des pratiques;
- o recensement des données patrimoniales.

#### • Les études d'opportunité de travaux :

- $\circ \quad \text{ analyse des besoins et avis technique };$
- o suivi de chantier selon les besoins.

#### • La veille métier :

- participation aux colloques métiers ;
- o veille juridique sur le numérique en général et sur les déploiements de fibre optique en particulier.

#### • La communication :

- vulgarisation des dossiers complexes et transmission des informations;
- préparation de documents de communication et présentations des projets et dossiers en cours.

Accusé de réception

029-200033736-20150203-2015\_02\_06-CC

Reçu le : 06/02/2015 Publié le : 06/02/2015

#### • D'autres besoins techniques :

- o analyse de situations à la demande (analyse de débits...);
- avis techniques selon les besoins comme par exemple sur les modalités de fibrage d'interconnexion de bâtiments d'un EPCI.

#### Les usages :

- o réponse aux demandes d'information concernant la visioconférence ;
- o participation aux réflexions sur les tiers-lieux.

La convention est passée pour une durée de trois (3) ans et pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre partie, avec un préavis d'au moins une (1) année budgétaire complète suivant la décision prise par l'assemblée délibérante compétente.

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver le projet de convention confiant à Brest métropole la gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du Pays de Brest
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention avec Brest métropole

#### Décision du comité syndical :

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la convention présentée confiant à Brest métropole la gestion de la mission ingénierie des réseaux numériques du Pays de Brest et autorisent le Président ou son représentant à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 06 février 2015

François Cuillandre